Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal
Délibération N° DE_2025_085

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_085-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur David POMMELET, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Stéphane MOIGNET représenté par Monsieur Thierry ANDRE, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 1.3 Clôture du lotissement "Hent Glaz Bis"

Le Maire expose à l'assemblée :

Le lotissement dénommé "Avel Mor ex Hent Glaz Bis", situé sur le territoire de la commune de Plouézec, a été autorisé par arrêté municipal en date du 03 novembre 2020, sous le numéro PA02221419P0001.

Le budget annexe « Hent Glaz Bis» a été créé par délibération du Conseil municipal du 23 mai 2016.

L'ensemble des travaux d'équipement (voirie, réseaux divers, éclairage public, espaces verts, etc.) a été réalisé conformément aux prescriptions prévues dans le règlement du lotissement, et réceptionné.

Les lots ont été vendus et les constructions édifiées sont aujourd'hui achevées, conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

Il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé. Il convient de clore le budget du Lotissement Hent Glaz Bis. Le décompte détaillé du budget annexe du Lotissement Hent Glaz Bis 2025 est présenté avec un déficit final de 135 807.24 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prononcer la clôture du budget de ce lotissement.

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_085-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **Décide** de prononcer la clôture du budget annexe du lotissement "Hent Glaz Bis", situé rue Hent Avel mor.
2. **Constate** que les équipements ont été réalisés conformément aux prescriptions initiales, et qu'ils ont été réceptionnés.
3. **Dit** que les résultats de clôture du budget annexe du Lotissement Hent Glaz Bis de l'exercice 2025 sont repris au budget communal 2025,
4. **Habilite** M Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente,
5. **Dit** que la présente délibération aux services de la préfecture pour contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.